

Les syndicats intercommunaux



GUIDE PRATIQUE n° 11

Nous avons décidé de consacrer cet encart central aux différents syndicats auxquels adhère la commune. La répartition de l'exercice des compétences d'une commune est en fait assez complexe et mérite donc information. Il y a des compétences qui relèvent de l'Etat (par exemple la justice, l'éducation...), d'autres de la Région (par exemple la construction et la gestion des lycées, les transports...), d'autres du Conseil Général (par exemple les collèges, les routes départementales...) et d'autres des Communes.

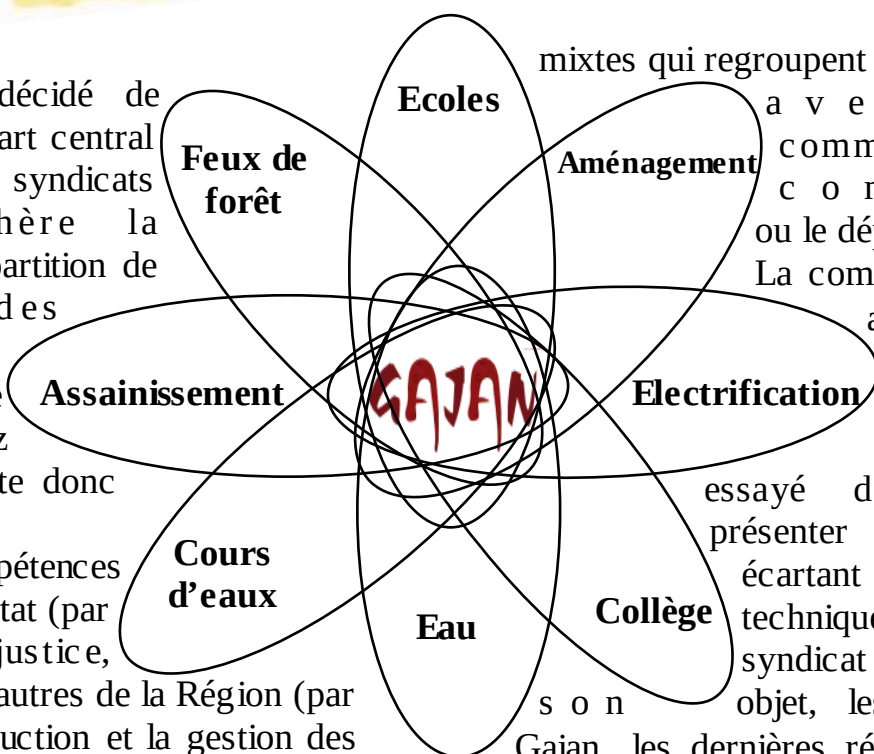
Pour exercer ses compétences la commune a plusieurs solutions :

- elle gère directement (par exemple la voirie communale et rurale, l'état civil...)
- elle transfère à la communauté de communes (la collecte et le traitement des ordures ménagères, le développement économique...)
- elle s'appuie sur des syndicats intercommunaux qui regroupent des communes, ou sur des syndicats

mixtes qui regroupent des communes avec des communautés de communes ou le département.

La commune de Gajan adhère à une quinzaine de syndicats.

Nous avons essayé de vous les présenter clairement en écartant les mots trop techniques. Pour chaque syndicat il est indiqué son objet, les délégués de Gajan, les dernières réalisations ainsi que les travaux ou action en cours ou projetés.



SOMMAIRE :

⇒ Voirie...	Page 2
⇒ Lutte contre les incendies...	Page 2
⇒ SCOT, Pays, SITOM ...	Page 3
⇒ Electrification...	Page 4
⇒ Cours d'eau...	Page 5
⇒ Scolaire...	Page 6 & 7
⇒ Eau...	Page 6 & 7
⇒ Assainissement...	Page 8



Le syndicat de voirie

Plusieurs communes se sont regroupées afin de disposer de matériels avec chauffeurs et ainsi réaliser directement divers travaux et notamment entretenir chemins et fossés.

Le syndicat possède un camion avec une remorque, un tracto-pelle, un cylindre. Deux chauffeurs sont également employés à temps plein par le syndicat.

Les communes adhérentes sont Gajan, Fons, Mamert, Montpezat, Souvignargues, St Côme, Nages et St Dionisy. C'est Mickaël Fabre le délégué pour représenter la commune de Gajan au

syndicat. Monsieur Rodier, adjoint au maire de St Côme en est le président.

Chaque année un planning d'intervention est établi en répartissant les temps par commune. En 2005 et 2006 Gajan a bénéficié de quatre semaines d'intervention soit vingt jours.

C'est grâce à ce syndicat que nous avons pu empierrer et cylindrer une grande partie des chemins ruraux du territoire communal.



SIVU des Garrigues : lutter contre le feu.

La création du syndicat fait suite aux nombreux incendies qui ont eu lieu lors de l'été 1986 sur l'ensemble du massif des garrigues entourant Nîmes. La commune de Gajan est membre du SIVU depuis sa création en mai 1987. Actuellement le SIVU est composé de 18 communes.

Certaines communes se trouvant sur le territoire du massif (des gorges du Gardon à la plaine du Vistre) n'ont pas souhaité adhérer au SIVU, comme Vergèze qui gère seule son réseau DFCI, comme Parignargues, comme Pouls et Cabrière qui font partie du syndicat des Gorges du Gardon qui va jusqu'à Uzès.

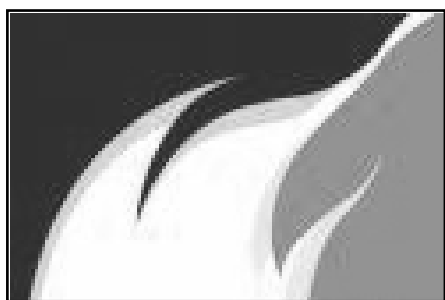
La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) consiste à :

- L'aménagement de pistes d'accès et de lutte aux massifs forestiers ;
- La signalisation et le balisage de ces pistes ;
- La création de pare-feux et de pistes arborées ;
- L'implantation et l'entretien de points d'eau.

Sur le territoire du syndicat il a été créé environ 260 Km de pistes ou pare-feux arborés, 65 points d'eau ont été implantés (39 citernes, 1 bassin, 25 poteaux incendie).

Ces équipements sont réalisés avec une logique de solidarité intercommunale et une volonté de cohérence au niveau du massif forestier qui comporte une surface globale d'espaces sensibles de 23000 hectares.

En 2006, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 15 000 euros, les dépenses d'investissements à 42 000 Euros.



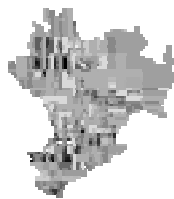
Les travaux d'entretien des pistes et des citernes, qui ont lieu environ tous les 3 ans, sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 70%.

Les travaux de mise aux normes de pistes sont subventionnés de même à 70% par l'Etat et la Communauté européenne par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Les délégués de Gajan sont Jean-Marc Pons et Lionel Durand.



Le SCOT Sud Gard



En fait c'est la communauté de communes Leins Gardonnenque avec ses treize communes dont Gajan qui adhère au syndicat créé pour élaborer un Schéma de Cohérence pour l'Organisation du Territoire.

Le SCOT est un outil de planification en matière de développement économique, de transports, de protection contre les risques, de protection des paysages, de construction de logements...

Ce sont 75 communes du Sud du Gard qui se sont regroupées, soit 6 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Nîmes.

Neuf délégués représentent la communauté de communes Leins Gardonnenque dont Renaud André au SCOT Sud Gard. C'est M Yannicopoulos, Maire de Garons et Conseiller Général, qui en est le président.

Le projet du SCOT Sud Gard a été arrêté lors du conseil syndical du 19 septembre 2006. De nombreuses démarches administratives sont encore à réaliser, et notamment l'enquête publique qui doit se dérouler à compter de la mi janvier. L'ensemble de la population est invité à prendre connaissance des dossiers mis à disposition en mairie.

Permanence des commissaires enquêteurs jeudi 15 février de 14h30 à 17h30 au siège de la Communauté de Communes à St Génès

Lorsque le SCOT Sud Gard sera opposable, tous les plans locaux d'urbanisme devront être conformes à ce document. Site Internet à consulter : www.scot-sud-gard.fr

Le Pays Costières Garrigues

Gajan adhère au pays Costières – Garrigues par l'intermédiaire de la communauté de communes Leins Gardonnenque. En effet le pays est une association qui regroupe :

la communauté de communes Leins Gardonnenque

la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

la communauté de communes Terre d'Argence

Le président de l'association est William Portal, Maire de Marguerittes et Conseiller Général ; Renaud André est vice-président et fait donc parti du bureau.

Le pays est un lieu de réflexion, il permet d'établir des liens entre les différentes communautés, de donner de la cohérence, et ainsi des actions transversales peuvent être envisagées.

Le pays a surtout la possibilité de contractualiser avec l'Etat et la Région et ouvre donc des possibilités nouvelles de financement.

C'est ainsi que la réalisation de la zone d'activités de Moussac déclarée d'intérêt communautaire, d'un coût de 420 000 € est financée à 40 % par l'Etat et 10 % par le Département ; que l'étude pour la mise en place au niveau de la communauté de communes d'un mode de déplacements doux, de circuits de cyclo tourisme, de chemins de randonnées, avec création d'un cartoguide, d'un coût global de 55400€ HT est financée à hauteur de 79 % par le Département, l'Etat et la Région.

Dans le courant de l'année 2007 l'association pays Costières-Garrigues va juridiquement évoluer vers la création d'un syndicat mixte où le Département sera représenté. Les statuts de ce syndicat ont été approuvés et doivent maintenant être validés par les deux communautés de communes et par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

SITOM SUD GARD

Pour mémoire et comme cela a été évoqué en introduction, la commune adhère via la communauté de communes au

SITOM Sud Gard qui a la compétence du traitement des ordures ménagères. Ainsi, si la communauté Leins Gardonnenque gère en direct la collecte (ramassage des OM et déchèterie), tout ce qui concerne le tri sélectif et l'incinération sont du ressort de ce grand syndicat qui concerne la majorité des communes du sud du département dont Nîmes.

Pour tout complément d'information : www.sitom-sud-gard.com





Le syndicat départemental d'électrification

Objet

Le 3 mai 1994, avec l'appui du Conseil général, les communes gardoises ont pris la décision de se regrouper au sein d'un syndicat départemental. Le but de cette démarche était de se donner les moyens financiers importants pour réaffirmer leur autorité sur la distribution d'énergie électrique et par là-même, exercer leur pouvoir vis à vis d'EDF.

Le 20 janvier 1994, un cahier des charges de concession a été signé avec EDF, donnant aux collectivités représentées la maîtrise du service public que représente la distribution d'électricité.

Qui ?

A ce jour 318 communes sur 353, ont adhéré au syndicat départemental d'électricité du Gard. La commune de Gajan en fait partie et est représentée par son Maire.

Le département du Gard est desservi par trois centres EDF différents : Nîmes, Rodez et Avignon. Cette dispersion qui supposait avant 1994, la signature de 186 cahiers des charges, rendait souhaitable la création du syndicat.

Les actions

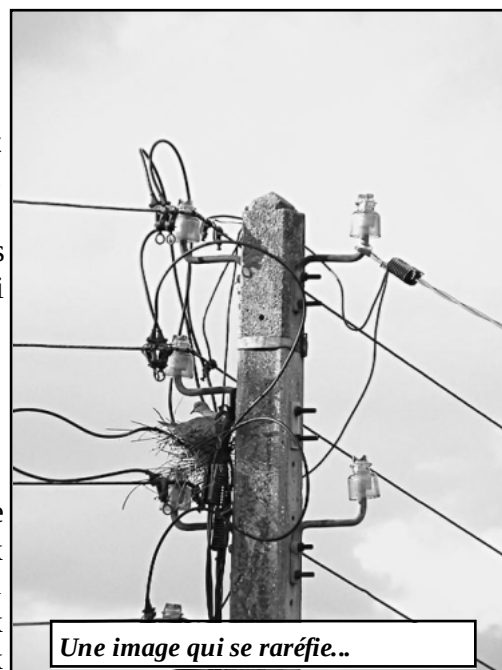
La volonté du syndicat est d'apporter une assistance technique ainsi qu'une participation financière pour les travaux de renforcement et d'extension des réseaux. Il s'attache aussi à valoriser notre environnement en facilitant des travaux d'enfouissement des lignes. Cette dissimulation des réseaux permet à nos villages de garder un aspect authentique et naturel.

C'est dans ce cadre que Gajan a pu mener à bien les différentes tranches de travaux d'enfouissement. La qualité du service aux usagers est une valeur déterminante qui guide la politique du syndicat. Il réalise des enquêtes sérieuses qui contrôlent la qualité de l'énergie distribuée.

Avec EDF il a signé en mai 1996, une première convention fixant la participation du concessionnaire pour l'enfouissement des réseaux à 26,6 millions de Francs maximum pour les 3 années 1996, 1997, 1998, puis en novembre 1998, pour les années 99 et 2000. En 2001, une nouvelle convention a fixé cette même participation à 8,5 millions de Francs par an. Depuis 2002, et jusqu'en 2007, grâce à la convention cadre négociée par la FNCCR avec EDF, le syndicat bénéficie encore d'une dotation allouée chaque année par EDF de 1 296 000 € soit environ 85 millions de Francs.

Sous la poussée de la réglementation européenne et française, et pour répondre à la demande des adhérents, le syndicat a mis en place, courant 2003, une cellule maîtrise d'ouvrage, afin d'assurer un service clés en main aux collectivités qui le souhaiteront pour la réalisation de leurs travaux d'électrification.

Aujourd'hui, l'ouverture du marché de l'électricité place nos communes devant un défi qui leur permet, si elles le souhaitent, de faire jouer la concurrence pour l'achat d'énergie. Le syndicat départemental se doit, plus que jamais, de se tenir informé de l'évolution de la réglementation et d'être à l'écoute de ses adhérents, pour que le moment venu, il leur propose les solutions les plus adaptées.



Une image qui se raréfie...



La gestion et l'entretien des cours d'eau

SICERAG

Le Syndicat Intercommunal de Curage Et de Recalibrage des Affluents du Gardon regroupe 16 communes : Gajan, St Mamert, Fons, La Calmette, Bourdic, Boucoiran, Brignon, Dions, Garrigues St Eulalie, La Rouvière, Montignargues, Moussac, Sauzet, St Bauzely, St Chaptes et St Génies de Malgoirès. Son président est Robert FELINE, élu de la commune St Génies de Malgoirès, et notre délégué est Michaël FABRE.

Depuis la création du SMAGE des Gardons il n'a plus vraiment de raison d'être et la commune de Gajan avait demandé sa dissolution.

Toutefois certaines communes ayant des emprunts en cours suite à des opérations récentes de curage, il a été décidé de le maintenir.

Aussi c'est par son intermédiaire que nous adhérons au SMAGE des Gardons et au SMD.

SMD

Le syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard a été créé en février 2000 et regroupe aujourd'hui le Conseil Général et de nombreuses communes. Son président est Monsieur AFFORTIT maire de St Jean du Gard et conseiller général.



L'activité du syndicat est essentiellement financière, il fonctionne comme une mutuelle. Les adhérents versent une cotisation annuelle de l'ordre de 0,25 % de la base du foncier bâti soit pour Gajan environ 970 €. Le syndicat prend en charge, jusqu'à 80 %, les projets qui répondent à ses critères techniques (gestion équilibrée de l'eau, entretien, risque inondation...)

Mais le syndicat ne réalise pas, à l'exception des études à caractère départemental. Il offre toutefois une assistance technique aux porteurs de projets.

Ce sont ensuite les communes ou les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion équilibrée (le SMAGE des Gardons en ce qui nous concerne) qui réalisent les projets.

La commune de Gajan adhère au syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard par l'intermédiaire du SICERAG.

Le SMAGE des Gardons

Le syndicat mixte d'aménagement et gestion équilibré des Gardons a été créé en 2002. Il comprend la plupart des syndicats ou communes situées dans le bassin versant des Gardons (2000 km² pour 150 communes concernées). Gajan y adhère par l'intermédiaire du SICERAG. Son président est Monsieur LAYRE maire de Cassagnoles.

Le SMAGE des Gardons réalise les projets. Il se porte maître d'ouvrage pour les collectivités (communes, syndicats locaux, Etablissement publics de Coopération Intercommunale...) qui le souhaitent. Il assure la coordination des actions liées à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les adhérents payent une cotisation, basée sur le nombre d'habitants, qui couvre solidairement la totalité des dépenses. Cette cotisation est de l'ordre de 800 € pour Gajan. Il n'est donc pas demandé de participation aux communes directement concernées par les travaux ou les études.

C'est dans ces conditions qu'ont été réalisés les travaux confortatifs des berges de la Braune à proximité de la station d'épuration, et plus récemment encore, les travaux de restauration forestière de la Braune et du Teulon entre la station d'épuration et la route de St Mamert.

Site à consulter : www.les-gardons.com



Le scolaire...

La gestion de la compétence scolaire est assurée par des syndicats qui regroupent plusieurs communes. Deux syndicats ont un statut bien défini, il s'agit du syndicat intercommunal des écoles maternelles qui regroupe les communes de Parignargues, St Mamert, Fons, St Bauzély et Gajan et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) qui concerne le RPI des communes de St Bauzély, Fons et Gajan.

Les représentants de la commune de Gajan pour le premier nommé sont: Sophie Curnier, vice-présidente du syndicat, et Jacques Fabre. Pour le second: Mme Marti, Mme Roulle, Mme Curnier et M Fabre représentent la municipalité de Gajan au sein du syndicat. Le rôle des représentants des communes est évidemment de défendre les intérêts de leur commune mais c'est surtout un rôle de gestionnaires qu'ils doivent assumer. Ils votent les budgets, décident en accord avec les communes des investissements et gèrent le personnel du syndicat.

Ces dernières années les investissements scolaires ont été considérables mais indispensables; pour mémoire: le syndicat des écoles maternelles finance actuellement la construction d'une deuxième école maternelle à Fons qui devrait être livrée au cours de la présente année scolaire. Le syndicat du RPI, quant à lui, a financé la construction d'une classe primaire à Fons en 2005/2006. Ces constructions prouvent le dynamisme de notre démographie mais imposent aux syndicats et donc aux communes une gestion rigoureuse et une anticipation des besoins.

C'est ainsi que la commune de Gajan a acquis "le terrain Bassoul" afin de pouvoir, si le besoin s'en fait ressentir, agrandir ses locaux scolaires.

Pour mémoire, si c'est la commune d'implantation qui a la charge du terrain mis à disposition, les investissements liés à la construction des extensions scolaires sont supportés par le syndicat.

En ce qui concerne le collège, notre commune fait toujours partie du SIVOM de La Gardonnenque et ses représentants sont Sophie Curnier et Jacques Fabre.

Depuis la construction du collège Frédéric Desmons l'appartenance à ce syndicat est régulièrement remise en question sans pour autant aboutir à une solution. Pour l'instant, les représentants des dix communes, dont Gajan, qui envoient leurs enfants dans cet établissement ne se réunissent que pour débattre du coût de l'entretien des installations sportives mises à disposition par la mairie de St Génies de Malgoirès.



La nouvelle maternelle à Fons bientôt prête à prendre du service...

Eau ... avec La Rialle...

Ce syndicat a pour objet l'approvisionnement en eau et son stockage en vue de l'alimentation du village. Les réseaux de distribution (après les réservoirs) sont de la compétence des communes.

Il a été constitué en 1958 ce qui a permis la réalisation du captage de La Rialle et du réseau de distribution dans le village.

Il concerne les communes de Gajan et de St Mamert; initialement le réservoir de St Mamert était alimenté gravitairement depuis celui de Gajan. La gestion des réseaux et des réservoirs a été confiée à la SAUR (contrat de 12 ans signé en 1999)

Les délégués de Gajan sont Renaud André et Marie-Christine Vivo. Renaud André assure la présidence du syndicat.



Actuellement le captage de La Rialle et le forage des Tinelles à St Mamert ne sont plus en service. Le captage de La Rialle a été abandonné il y a longtemps du fait qu'il était insuffisamment protégé et que le débit disponible était très faible. Le forage des Tinelles n'est plus exploité depuis quelques années car le système de traitement de l'eau par ultra violet n'est plus possible du fait de la turbidité de l'eau (eau trouble avec des matières en suspension) Il a été envisagé de mettre aux normes le forage des Tinelles mais ce projet n'a pas abouti compte tenu du coût élevé (plus de 200 000€) par rapport au faible débit disponible d'environ 15 m3/heure.

En fait l'approvisionnement en eau se fait depuis les Hauts de Nîmes par l'intermédiaire du syndicat des Garrigues.

Face à cette complexité Renaud André a proposé à nos partenaires une fusion des syndicats qui traitent de l'approvisionnement en eau potable (voir syndicat des Garrigues)

...Et Les Garrigues

Le syndicat des Garrigues a été constitué en 1989, en vue de l'approvisionnement en

gros de l'eau potable nécessaire aux villages du syndicat de La Rialle (Gajan, St Mamert) et du syndicat de Fons-St Bauzély-Montignargues. La principale réalisation a consisté en 1991 à créer une conduite depuis les Hauts de Nîmes pour alimenter en eau potable nos villages. C'est ainsi que l'eau qui circule dans nos canalisations provient du Rhône par l'intermédiaire du pompage de Comps.

En fait, le syndicat, suite à une convention signée en 1990, achète l'eau à la ville de Nîmes, maintenant à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. A noter que selon une autre convention, le syndicat des Garrigues

fournit de l'eau à La Calmette (qui fait partie de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole)

C'est la SAUR qui gère les réseaux du syndicat (contrat de trente ans signé en 1990)

La commune de Gajan est représentée au syndicat par deux délégués : Marie-Christine Vivo et Renaud André. C'est Renaud André qui est président du syndicat.



Sur proposition du président une étude vient d'être réalisée en vue de la fusion, du syndicat des Garrigues, du syndicat de Fons, St Bauzély et Montignargues, du syndicat de La Rialle. Les éléments pour argumenter la fusion sont nombreux : les trois syndicats ont le même objet ; cela permettrait d'avoir un seul contrat avec la Saur ; des économies d'échelle pourraient être faites : un seul budget, un seul secrétariat...les taxes appliquées dans chaque village pourraient être uniformisées, elles sont d'ailleurs très proches actuellement ; enfin et surtout cela permettrait de clarifier les compétences. En effet, actuellement il est très souvent difficile de déterminer qui doit prendre en charge la réalisation d'un équipement nouveau (par exemple la construction d'un réseau) entre le syndicat des Garrigues, le syndicat de La Rialle (pour des travaux sur Gajan ou St Mamert) ou bien la commune concernée (la distribution de l'eau relevant en effet de chaque commune)

Parallèlement, toujours sur proposition du président, une étude pour l'établissement d'un schéma directeur a été lancée sur le territoire des 5 communes. Elle comprend, une phase collecte de données, une campagne de mesures pour notamment la recherche de fuites, une modélisation ensuite qui permettra de définir les travaux prioritaires pour sécuriser les réseaux (inter-connexions, création d'un réservoir de grande capacité...) Ce schéma directeur, subventionné à 50%, permettra ensuite d'obtenir des aides sur les équipements à réaliser. Il faut savoir que le syndicat, conformément à ce qu'avait affirmé André Renaud, n'a pas eu besoin au cours des 5 dernières années d'augmenter la part syndicale sur la facture d'eau (elle est toujours de 1F45 soit 0.22€) Bien au contraire, tout en remboursant le prêt le syndicat a pu constituer des fonds propres significatifs. Hors depuis cette année le remboursement des emprunts est terminé ce qui veut dire que les possibilités d'investissements, sans augmentation du prix de l'eau, sont importantes.



Et assainissement ...avec La Haute Braune

Le syndicat de la Haute Braune a été créé en 1972. Il a pour objet le transport et le traitement des eaux usées. A ce titre il assure la maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration qui est située à Gajan en bordure de la Braune et du chemin du mas de Plaigneron, ainsi que de celle de tous les réseaux de transport des eaux usées c'est à dire de ceux qui ne font pas l'objet de raccordement des réseaux des particuliers. Ces réseaux de collecte relèvent en effet de la compétence des communes.

Les réseaux communaux d'eau potable et d'eaux usées font l'objet d'un budget communal séparé dit M 49, une surtaxe communale de 0.1328 €/m³ sur les eaux usées est la seule recette qui abonde ce budget et permet l'extension ou l'entretien des réseaux.

La gestion des réseaux syndicaux et communaux est confiée à la SAUR (contrat signé en 1999 pour une durée de 12 ans)

Le syndicat de la Haute Braune regroupe les communes de St Bauzély (sauf l'usine DUC) Fons outre Gardon, St Mamert et Gajan. La station d'épuration est donc située à Gajan, elle dispose d'une capacité de 3500 équivalent habitants.

Chaque commune est représentée par deux délégués. Pour Gajan il s'agit de Renaud André et Mickaël Fabre. C'est Renaud André qui est le président du syndicat.

A la demande du syndicat un diagnostic de l'ensemble des réseaux a été réalisé par la société SIEE pour un coût de 31510 € HT subventionné à 50 %. Suite

à ce diagnostic qui a mis en évidence divers dysfonctionnements et notamment l'entrée d'eaux parasites dans les réseaux (eaux pluviales) différents travaux ont été réalisés :

- par les particuliers (suppression du raccordement de réseaux d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées)
- par la société fermière (remplacement des regards de branchements défectueux)
- par les communes pour les réseaux communaux (à Gajan remplacement du réseau sur environ 100m au chemin de Candoule)
- par le syndicat pour les réseaux de transport ; c'est dans ce cadre qu'a été refait le réseau dans les prés de Gajan et en bordure de la route de St Mamert.

Pour les réseaux communaux et syndicaux, les travaux ont été subventionnés à hauteur de 49%.

Il faut enfin signaler que la station d'épuration qui avait subi de gros dégâts lors des inondations de 2002 a été totalement réparée. Les contrôles réguliers effectués attestent de son excellent fonctionnement.



NB: Certaines compétences des syndicats évoqués dans cet encart ont été traitées dans des encarts précédents, comme le scolaire ou les ordures ménagères par exemple... n'hésitez pas à vous y référer!



Commission Communication